

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 22 mai 2015

Service instructeur
Service Energie et Recyclage

N° CP-2015-5-6-7

Service consulté

**AIDE À L'ASSOCIATION POUR LA SURVEILLANCE DE LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE EN ALSACE**

Résumé : L'Association pour la Surveillance de la Pollution Atmosphérique en Alsace (ASPA) est un réseau régional indépendant de mesure de la qualité de l'air et de la radioactivité (depuis TCHERNOBYL). Le rapport propose d'allouer à l'ASPA une subvention d'investissement à hauteur de 10 029 € et une subvention de fonctionnement à hauteur de 65 000 €.

L'Association pour la Surveillance de la Pollution Atmosphérique en Alsace (ASPA) est un réseau régional indépendant de mesure de la qualité de l'air et de la radioactivité (depuis TCHERNOBYL).

Ses activités sont notamment les suivantes :

- la mise en place et la maintenance de capteurs fixes, pour une mesure en continu de la qualité de l'air, et mobiles, pour des campagnes ponctuelles,
- la fourniture en temps réel des informations sur les différents polluants atmosphériques, notamment sur son site dédié « atmo-alsace.net »,
- la gestion d'une base de données sur l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre,
- l'analyse de l'air intérieur, notamment dans les établissements scolaires,
- la sensibilisation : spots radio, interventions scolaires, édition du journal mensuel « Report'Air ».

Les recettes de l'ASPA sont basées sur les subventions versées par l'Etat et les Collectivités locales, dont le Département du Haut-Rhin. Les industries émettrices de polluants atmosphériques apportent également une contribution à l'ASPA, proportionnellement aux quantités rejetées.

L'ASPA demande au titre de l'année 2015 une subvention à hauteur de 96 474 € en fonctionnement et de 10 029 € en investissement. Jusqu'en 2014, le Département du Haut-Rhin a apporté une aide à l'investissement d'environ 14 000 €/an et 84 000 €/an de subvention de fonctionnement. La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement du Cadre de Vie et de la Montagne propose de réduire progressivement le soutien du Département du Haut-Rhin en faveur de l'ASPA, dès 2015.

Ainsi, pour mieux permettre à l'ASPA de se recentrer sur ses missions départementales, il est proposé d'apporter à cette association, au titre de l'année 2015, un soutien à l'investissement à hauteur de 10 029 € et une subvention de fonctionnement d'un montant de 65 000 €. Pour mémoire, le budget global de l'ASPA pour 2015 se monte à 3 076 394 € en fonctionnement et à 288 190 € en investissement. Pour cette section, les sommes engagées concernent l'achat et la maintenance d'analyseurs de gaz (NO2, O3, PM10), l'acquisition de logiciels de simulation et de matériel information, ainsi que l'entretien du serveur de modélisation régionale.

Les crédits nécessaires ont été inscrits dans le cadre du Budget Primitif 2015.

Au vu de ce qui précède, je vous propose:

- d'allouer à l'ASPA une subvention d'investissement à hauteur de 10 029 €, prélevée sur le programme C271 chapitre 204 fonction 731 nature 20421, et une subvention de fonctionnement d'un montant de 65 000 € prélevée sur le programme C771 chapitre 65 fonction 731 nature 6574,
- d'approuver la convention correspondante, jointe au rapport,
- de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN